Image not found or type unknown

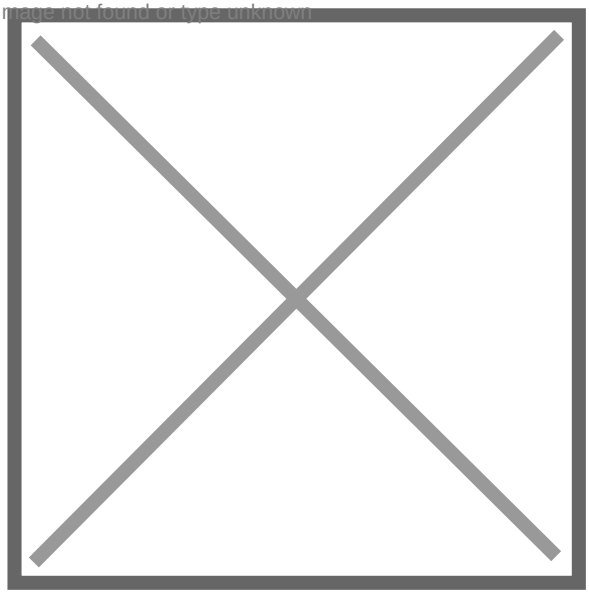

# Frais huissier inexpliquables et saisie légale?

Par **Sossophie**, le **13/03/2016** à **20:22**

Bonjour,

Il y a 15 jours, j'ai eu une saisie blocage de mes comptes bancaires. J'ai appelé ma banque qui m'a appris qu'il s'agissait d'un cabinet d'huissier pour recouvrement de charges impayées auprès de mon syndic.4 jours plus tôt, j'avais reçu une lettre simple de ce cabinet me réclamant 1700 euros de frais (incluant leurs honoraires) à régler sous 8 jours. J'avais convenu de passé dans le courant de la semaine pour tout mettre au clair avec eux. Hélas 4 jours plus tard je découvre cette saisie, et le montant réclamé est passé à 2500 euros. Quand j'appelle le cabinet, la clerc m'explique que le seul moyen de récupérer mon argent est de les payer immédiatement, un point c'est tout. Je me rends sur place et paie donc en désespoir de cause. On ne me donne aucun jugement du juge, ni grille expliquant pourquoi les tarifs ont changé et quand je fais remarqué que j'avais normalement encore 4 jours pour les régler, on me dit simplement que c'est légal et en gros que c'est bien fait pour moi. Remise du choc, j'ai cherché à vérifier si ce qu'on m'a dit était exact, et j'ai découvert que non. Je ne contestais pas les frais de 1700 euros, par contre les 800 euros apparut comme par magie et sans explication aucune, oui et je voulais savoir comment faire pour récupérer mes sous, si l'huissier n'a pas agit dans le cadre de la légalité? Merci par avance pour vos conseils.

Par **amajuris**, le **14/03/2016** à **15:38**

Bonjour,
Si vous avez eu cette saisie attribution, c'est que votre syndic, après une procédure amiable infructueuse, a obtenu d'un tribunal un jugement vous condamant à payer.
Ce titre exécutoire obtenu par votre créancier prévoit qu'en plus de la dette, vous devez payer

des intérêts et des frais de recouvrement.
Pendant les charges impayées de votre copropriété ont du être payées par les autres copropriétaires.
Un créancier n'a jamais l'obligation d'accepter un échéancier de la part d'un débiteur qui peut être remis en cause par le créancier.
Salutations
Salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés